



Réunion d'information territoriale Programmes régionaux européens 2021-2027



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Union Européenne
Région Nouvelle-Aquitaine
L'EUROPE EN RÉGION

Isabelle BOUDINEAU

Conseillère régionale
déléguée à l'Europe



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



I. Présentation du Programme FEDER- FSE+ Nouvelle-Aquitaine 2021-2027





L'EUROPE EN RÉGION

AXE I

266,03 M€

de FEDER

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.



INNOVATION et COMPÉTITIVITÉ



1.1 DÉVELOPPER ET AMÉLIORER LES CAPACITÉS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ainsi que l'utilisation des technologies de pointe.



1.3 RENFORCER LA CROISSANCE DURABLE ET LA COMPÉTITIVITÉ DES PME, et la création d'emploi dans les PME, y compris par des investissements productifs.



1.4 DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise.

PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027

**FEDER/
FSE+**

875
MILLIONS
D'EUROS*



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Osp 1.1: Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

1. Développer les capacités de la recherche publique et sa valorisation en lien avec les besoins des filières du territoire identifiées dans la Stratégie de spécialisation intelligente régionale (S3)

- Programmes structurants des laboratoires de recherche publique
- Grands équipements scientifiques structurants
- Incubation académique et de maturation de projets issus des labo publics/ Valorisation/Structures d'appui

2. Développer la collaboration acteurs publics/privés pour créer une dynamique d'innovation

- Mutualisation d'équipements de recherche et création de laboratoires communs
- Projets de R&D collaboratifs
- Création/mutualisation de services d'appui

3. Renforcer l'innovation prioritairement collaborative des entreprises dans les domaines de la S3

- Programmes innovants des entreprises (R&D, immobilier, I. matériel)
- Projets de R&D collaboratifs (dont grandes entreprises si collab PME)

4. Consolider l'écosystème d'innovation par l'animation et la coordination des acteurs de l'innovation

- Programmes d'actions des structures d'interface formation/recherche/entreprises
- Services d'appui à l'innovation dans les entreprises

5. Renforcer la performance des structures de transfert et d'innovation (ex: CRT)

- Programmes scientifiques, technologiques et non technologiques,
- Construction, aménagement d'infrastructure adaptée (I. immobilier et mobilier)



Osp 1.1: Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

A savoir:

Les opérations soutenues devront s'inscrire dans la **stratégie de spécialisation intelligente en lien avec les filières prioritaires régionales** et dans une démarche structurée génératrice de retombées économiques pour le territoire

Quelles sont les filières prioritaires éligibles ?

En cours d'échanges avec la Commission européenne

Critères de sélection:

- Seuls les infrastructures et grands équipements de recherche qui démontreront leur impact socio-économique sur le territoire bénéficiaire et concourront, par l'innovation, au développement de la compétitivité régionale des PME seront soutenus.
- Les projets de recherche de niveau TRL1 ne pourront pas bénéficier du FEDER.
- Une attention particulière sera portée aux projets de recherche sur les risques émergents en matière environnementale et intégrant les enjeux de la transition écologique et énergétique

Vos contacts: ue.innovation@nouvelle-aquitaine.fr



Osp 1.4: Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprises

1. Accompagner le développement des compétences disponibles pour les besoins des acteurs économiques des filières prioritaires du territoire

- Construction/rénovation de locaux d'enseignement
- Soutien aux capacités d'accueil, à l'acquisition d'équipements et à la transformation numérique des organismes de formation (aménagements et équipements innovants ou permettant une innovation dans les pratiques)
- Aménagement et équipement d'espaces d'enseignement et de travaux pratiques répondant aux besoins des acteurs socio-éco (par ex dans le cadre de la démarche Usine du Futur)

Construction/rénovation/aménagement/équipement de plateaux techniques innovants au profit de la formation professionnelle proposés notamment dans une démarche partenariale et de mutualisation des équipements

Actions en faveur de la montée en compétences des entreprises, notamment des dirigeants (sensibilisation, mise en relation, professionnalisation, outils/équipements)

2. Coordonner les entreprises et les établissements de formation, et sensibiliser sur les thématiques de la S3 auprès de la population

- Programme d'actions de sensibilisation à la culture de l'innovation et des sciences, d'animation/vulgarisation auprès de la population (notamment élèves, étudiants, entreprises...)
- Actions de coordination entre les différents acteurs de la diffusion des ST, les établissements de formation et les entreprises
- Investissements immobiliers/mobiliers dédiés

3. Développer l'entrepreneuriat étudiant

- Information, sensibilisation à l'entrepreneuriat étudiant
- Accompagnement des structures d'appui aux projets d'étudiants entrepreneurs par déploiement d'outils, services, aménagements dédiés

A SAVOIR

Les opérations soutenues devront s'inscrire dans la **stratégie de spécialisation intelligente en lien avec les filières prioritaires régionales** et dans une démarche structurée de réponse aux besoins des entreprises du territoire

europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Vos contacts:
ueinnovation@nouvelle-aquitaine.fr
FSM.FORMATION@nouvelle-aquitaine.fr



Osp 1.3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

1. Soutien au développement de la compétitivité des PME

- Investissements des PME
- Développement de nouveaux produits et services, de nouveaux process et organisation des TPE/PME y compris start-up
- Soutien aux démarches d'innovation collaborative (open innovation) notamment celles favorisant les partenariats entre start-up et PME
- Expérimentations territoriales portant sur des lieux d'innovation (plateformes techniques mutualisées...)
- Programmes d'actions visant à diversifier les activités et à élargir les marchés (agences, consulaires, fédérations professionnelles, groupement de PME, ...)
- Actions collectives de structuration de filières d'excellence, et d'internationalisation des entreprises/filières (structuration de filières émergentes, rapprochement inter-filières, regroupement de clusters, clubs d'entreprises territoriaux...)

Critères de sélection :

- *Seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 €*
- *Les projets d'investissement devront être accompagnés d'un autodiagnostic ou diagnostic RSE*
- *Les lieux d'innovation des PME devront être au service d'une filière stratégique du SRDEII*

Osp 1.3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

2. Soutien à la création d'entreprises et à l'implantation de nouvelles activités

- Actions de marketing territorial (étude, communication, animation, observatoire économique, ...)
- Actions dédiées à la structuration, au développement de l'offre (stratégie foncière, étude d'aménagement, études de programmation économiques, ...) ; et au soutien de requalification des zones d'activités à vocation industrielle
- Financement des jeunes pousses innovantes (start-up) et jeunes entreprises dans le déploiement de leur activité et démarches d'innovation (matériel et immatériel) ;
- Programmes d'actions et investissements des acteurs de l'écosystème d'accompagnement à la création d'entreprise prioritairement innovante (technopole, incubateur, accélérateur de croissance, pépinière...)

Critères de sélection :

- Seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 €
- Les projets d'implantation de nouvelles pépinières devront faire l'objet d'une étude de faisabilité, d'une démarche partenariale avec les acteurs locaux, d'un modèle économique équilibré et s'inscrire en priorité dans les filières stratégiques du SRDEII. (taux FEDER max de 30%)



Osp 1.3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des PME

3. Soutien à la cession-transmission des entreprises

- Actions de sensibilisation, d'accompagnement à la transmission d'entreprises (ex : actions consulaires)
- Soutien individuel à la phase de transmission (accompagnement du repreneur, plan d'affaires, investissements matériels,...)

Critères de sélection :

- Seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 €

=> Développement/abondement d'outils financiers favorisant la croissance, développement, innovation des entreprises

Vos contacts : ue.competitivite@nouvelle-aquitaine.fr



AXES 1 et 6

36 M€
de FEDER

Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

875
MILLIONS
D'EUROS*



TRANSITION NUMÉRIQUE



1.2 TIRER PARTI DES AVANTAGES DE LA NUMÉRISATION au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics.



1.5 RENFORCER LA CONNECTIVITÉ NUMÉRIQUE



Osp 1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

1. Le numérique au bénéfice des entreprises

- Actions relatives à la mise en place de pôles d'innovation numérique locaux (coopération régionale multi-partenaire)
- Actions de sensibilisation, d'animation collective et d'accompagnement à la transformation numérique des entreprises (y compris dans sa composante cyber-sécurité ou numérique responsable ou d'expérimentations de numérisation de processus)
- Actions de transformation numérique d'une filière d'activité économique
- Actions globales de diagnostic,

=> *Critère de sélection* : montant plancher de coût total éligible de 200 000€

- Programme de libération du code source de certains logiciels ou développements de logiciels libres par des entreprises

=> *Critère de sélection* : montant plancher de coût total éligible de 100 000€

- Chèques transformation numérique (hors Dispositif « Usine du futur ») : financement de prestations de service et d'équipements au bénéfice des entreprises, à titre individuel, pour le développement et l'intégration d'outils numériques dans leur activité.

=> *Critère de sélection* :

Montant plancher de coût total éligible de 100 000€ / Montant plafond FEDER 150 000€

L'acquisition de matériel informatique doit se réaliser dans le cadre d'un projet global de transformation numérique. Le porteur devra démontrer la mise en place de nouveaux usages et/ou services et de la dimension innovante et de l'impact attendu de son projet (caractère structurant pour l'entreprise).



Osp 1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

2. Le numérique au service des citoyens et des services publics

- Expérimentations de technologies avancées contribuant à faire émerger de nouveaux usages et services ; ou associant usages innovants et technologies avancées et impliquant des compétences d'entreprises, d'équipes de recherche, de collectivités, d'associations, de citoyens dans les territoires dans une démarche collaborative et dans une optique de généralisation sur le territoire,

=> *Critères de sélection* : montant plancher de coût total éligible de 500 000€

- Actions innovantes de développement des services et usages numériques, d'une part dans les domaines prioritaires de la santé et du transport afin de déployer un service public numérique territorial performant, et d'autre part, les actions innovantes en matière d'éducation, de culture, du tourisme, du sport ou encore de l'habitat social.

=> *Critères de sélection*:

- Montant plancher de coût total éligible de 500 000€.
- L'acquisition de matériel informatique doit se réaliser en cohérence avec le caractère innovant du projet. Le porteur de projet devra démontrer la mise en place de nouveaux usages ou services et/ou de la dimension innovante du projet.
- Une attention particulière sera apportée au caractère structurant du projet à l'échelle régionale et son impact sur le territoire.



Osp 1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

2. Le numérique au service des citoyens et des services publics

- Actions de développement de projets innovants autour de la donnée par les administrations (contenus, technologies, usages, gouvernance, organisation de l'écosystème) : donnée territoriale, open-data, plateformes de services mutualisés au service du citoyen et de l'attractivité des territoires ruraux, Système d'Information Géographique mutualisé.

=> *Critères de sélection :*

- *Montant plancher de coût total éligible de 200 000€.*
- *L'acquisition de matériel informatique doit se réaliser en cohérence avec le caractère innovant du projet.*
- *Le porteur de projet devra démontrer la mise en place de nouveaux usages ou services et/ou de la dimension innovante du projet.*
- *Une attention particulière sera apportée au caractère structurant du projet à l'échelle régionale et son impact sur le territoire.*

- Actions permettant le développement de projets de "smart territoires" associant transition sociale et économique, transition écologique et transition numérique, à travers des démarches de co-construction ; systèmes d'information territoriaux multi-acteurs reposant sur la dématérialisation des services du territoire,

=> *Critères de sélection : Montant plancher de coût total éligible de 200 000€*



Osp 1.2 : Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics

2. Le numérique au service des citoyens et des services publics

- Stratégie de territoire numérique responsable : actions territoriales concourant au développement d'un numérique responsable, soutenant les démarches de sobriété numérique. Sensibilisation, animation, actions territoriales sur les cycles de vie des équipements numériques, l'écoconception des applications et logiciels etc...,
- Actions de soutien aux structures publiques dans le déploiement ou le développement de logiciels libres ou briques de logiciels libres, mutualisés, dans une logique d'interopérabilité et de maîtrise des données, notamment au service des citoyens,

=> *Critères de sélection : Montant plancher de coût total éligible de 200 000€*

- Actions de sensibilisation aux cyber-menaces, d'accompagnement à l'évaluation de la protection des systèmes d'information par des audits d'experts, la réalisation de tests d'intrusions et de l'implémentation de solutions de cyber sécurité pour les acteurs publics et privés du territoire régional.

=> *Critères de sélection : Montant plancher de coût total éligible de 50 000€*

Vos contacts:

ue.numerique@nouvelle-aquitaine.fr



Osp 1.5 : Renforcer la connectivité numérique

- Action visant à établir un réseau régional mutualisé d'interconnexions à très haut débit et hautement sécurisé, notamment grâce à l'achat d'IRU (droits irrévocables d'usages) et tout équipement nécessaire au bon fonctionnement des sites géographiques à raccorder,
- Action de développement de datacenters régionaux hautement mutualisés sécurisés

Critères de sélection :

- *Le porteur de projet devra démontrer a minima la mise en place de nouveaux services et/ou usages, leur évolution pour étendre l'offre de service ou leur création lorsqu'ils ne sont pas existants.*
- *La priorité sera portée sur les projets présentant un caractère structurant et à impact fort à l'échelle régionale.*

Vos contacts:

ue.numerique@nouvelle-aquitaine.fr



AXE 2

250 M€
de FEDER

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique.



2.1 FAVORISER LES MESURES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE et réduire les émissions de gaz à effet de serre.



2.2 FAVORISER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES.



2.4 FAVORISER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes.



2.5 FAVORISER L'ACCÈS À L'EAU ET UNE GESTION DURABLE DE L'EAU.



2.6 FAVORISER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EFFICACE DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES.



2.7 AMÉLIORER LA PROTECTION ET LA PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain et réduire toutes les formes de pollution.

875
MILLIONS
D'EUROS*



OS2/Osp 2.1: Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

1. Efficacité énergétique du parc tertiaire et résidentiel

- Programme de rénovation énergétique des logements (sociaux et privés)
- Opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics
- Opérations collectives et partenariales en faveur de la maîtrise de l'énergie, d'intérêt régional ou départemental*
- Programmes d'animation et/ou d'ingénierie régionale ou départementale*

Les opérations de rénovation énergétiques seront sélectionnées uniquement par AAP et/ou AMI

2. Efficacité énergétique des entreprises*

- Investissements matériels et immobiliers des entreprises pour : améliorer l'efficacité énergétique des process industriels ; améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires d'entreprises
- Investissements dans les process industriels adaptés à une alimentation énergétique bas-carbone

* **Critères de sélection :**

Seuil minimum FEDER de 100 000€

Contact : ue.energie.climat@nouvelle-aquitaine.fr



OS2/Osp 2.2: Favoriser les énergies renouvelables

Opérations :

- Investissements pour les productions de chaleur et de froid renouvelable, dans les réseaux de chaleur et de froid alimentés par une énergie d'origines renouvelables
- Investissements pour la production et distribution de gaz renouvelable par méthanisation
- Investissements dans la production et raccordement d'unité de production d'électricité renouvelable en circuit-court
- Investissements dans les solutions technologiques innovantes de production d'énergie (ex : hydrogène vert)
- Programmes d'animation régionale ou départementale

Critères de sélection :

- Seuil minimum FEDER de 100 000€

Lignes de paratg avec le FEADER : Le FEDER soutiendra les projets de méthaniseurs à rayonnement territorial portés par des TPE/PME ou des collectivités territoriales.

Contact : ue.energie.climat@nouvelle-aquitaine.fr



OS2/Osp 2.4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

1. Actions de prévention des risques d'inondation, érosion côtière et submersion marine

- Actions d'amélioration de la connaissance des risques et de la conscience des risques inondation, érosion côtière et submersion marine

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 50 000 €

- Actions facilitant la surveillance et la prévision des crues, des inondations, des phénomènes de submersion et d'érosion littorale

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 170 000 €

- Actions optimisant les systèmes d'alerte et de gestion de crise

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 170 000 €

Les plans de sauvegarde doivent avoir une dimension intercommunale (notamment en lien avec la compétence GEMAPI) c'est-à-dire aller au-delà des dispositifs communaux.

- Prise en compte du risque inondation, submersion marine ou érosion côtière dans l'urbanisme

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 170 000 €



OS2/Osp 2.4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

1. Actions de prévention des risques d'inondation, érosion côtière et submersion marine (suite)

- Actions permettant le ralentissement des écoulements ou le stockage de volumes d'eau et techniques « souples » de lutte contre l'érosion

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 170 000 €

Les actions proposées dans les stratégies de gestion de la bande côtière devront systématiquement être accompagnées par une étude de relocalisation.

Les plans pluriannuels de gestion (PPG) des cours d'eau et marais (entretien courant) ne seront pas retenus, sauf restauration de systèmes hydrauliques dégradés.

- Ouvrages de protection en dur contre l'érosion côtière

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 170 000 €

Les stratégies de gestion de la bande côtière devront systématiquement être accompagnées par une étude de relocalisation.

- Elaboration et mise en œuvre des stratégies locales de la gestion de la bande côtière, stratégies locales de gestion du risque inondation, plans d'actions et de prévention des inondations

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 50 000 €

Les stratégies de gestion de la bande côtière devront systématiquement être accompagnées par une étude de relocalisation.





OS2/Osp 2.4 : Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

1. Actions de prévention des risques d'inondation, érosion côtière et submersion marine (suite)

- Actions visant la prévention et l'adaptation aux risques érosifs dans le cadre de l'aménagement durable des plage
→ *sélection uniquement par AAP*

2. Prospective d'amélioration intégrée de la résilience des territoires aux changements climatiques

- Etudes
Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 50 000 €

3. Lutte contre les effets d'ilots de chaleur urbain

→ *sélection uniquement par AAP*

Vos contacts:

ue.environnement@nouvelle-aquitaine.fr



OS2/Osp 2.5 : Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau

1. Actions de sensibilisation

- Économie d'eau
- Résilience des territoires
- Préservation milieux et espèces
- Réduction des micropolluants à la source

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 30 000 €

2. Acquisition et diffusion de connaissances

- Études prospectives
- Amélioration connaissances sur les eaux souterraines
- Amélioration connaissances sur les sujets émergents en lien avec qualité de l'eau

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 50 000 €

Les études doivent être réalisées à l'échelle d'un ou plusieurs bassin(s) hydrographique(s) cohérent(s)

3. Restauration de la continuité écologique aquatique

- Travaux d'aménagements ou d'effacements d'ouvrages

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 50 000 €

Les projets doivent cibler en priorité les cours d'eau en liste 1 et 2.

La priorité sera accordée aux opérations coordonnées.



4. Animation et mise en œuvre des plans de gestion des poissons migrateurs

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 50 000 €

Les projets doivent s'effectuer dans le cadre des plans de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI – COGEPOMI)

5. Amélioration de la qualité de l'eau sur les aires d'alimentation de captage prioritaire par la maîtrise foncière

- Acquisitions foncières dans cadre de projets de préservation des écosystèmes à long terme.

A retenir : pas de soutien d'acquisition foncière seule !

Critère de sélection : montant plancher de coût total éligible de 50 000 €

Le projet doit démontrer l'existence d'une stratégie foncière sur l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC), s'inscrivant dans les outils de gouvernance locale (contrats territoriaux, contrat Re-Sources ou autres).

6. Développement de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles pour lutter contre déficit hydrique → AAP

→ *sélection uniquement par AAP*

Ligne de partage avec le FEADER

Le FEADER intervient sur les projets de Re-Use du secteur agricole alors que le FEDER intervient sur les projets de Re-Use hors secteur agricole.

Vos contacts: ue.environnement@nouvelle-aquitaine.fr



OS2/Osp 2.6 : Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

1. Développer l'économie circulaire dans les filières à fort enjeu environnemental régional

- Filière déchet en tant que ressources = recyclerie → *sélection uniquement par AAP*
- Filière déchets du BTP
- Filière biodéchets
- Filière plastique (*Les investissements dans les nouvelles technologies de recyclage devront s'appuyer sur une étude de faisabilité*)
- Filière Bois B (*Les dépenses en lien avec la valorisation énergétique du bois B ne seront pas retenues*)
- Filière déchets dangereux, dont l'amiante

Critère de sélection : montant plancher de Coût total éligible = 170 000 € pour les investissements/équipements,
montant plancher de Coût total éligible = 50 000 € pour les études

2. Accompagner les acteurs du tertiaire et soutenir la transition vers l'économie circulaire

- Etudes, connaissance, sensibilisation et structuration de l'économie circulaire

Critère de sélection : montant plancher de Coût total éligible = 50 000 €

- Développement d'infrastructures de tri facilitant l'économie circulaire

Critère de sélection : montant plancher de Coût total éligible = 170 000 €

Vos contacts:

ue.environnement@nouvelle-aquitaine.fr

Ligne de partage avec le FEAMPA

Le FEAMPA soutient les opérations de lutte contre les déchets lorsqu'elles sont initiées et mises en œuvre par les filières de la pêche et des cultures marines ou par d'autres acteurs dans le cadre du DLAL.



OS2/Osp 2.7 : Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution

1. Education à l'environnement

2. Connaissance

Les projets de connaissance portés par les collectivités doivent nécessairement être cadrés par les stratégies biodiversité ou autres approches similaires.

3. Espèces

- Conservation / Restauration
- Investissements centre de sauvegarde

Les centres de soin doivent disposer d'un agrément. Les porteurs qui ne disposent pas d'agrément pour cette typologie de projets ne seront pas retenus.

- Connaissance et lutte EEE

La lutte « régulière » contre les espèces invasives ne sera pas finançable.

4. Espaces naturels

- Acquisition foncière
- Etudes
- Aménagements
- Conservation
- Restauration



OS2/Osp 2.7 : Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution

5. Projets de territoires

- Stratégies locales
- Aménagements urbains
- Renaturation
- Accompagnement
- Fonctionnement de sites pilotes

6. Lutte contre les pollutions d'eaux côtières

Critère de sélection applicable à tout l'objectif spécifique : montant plancher de Coût total éligible = 50 000 €

Ligne de partage avec le FEADER

Le FEADER intervient sur les actions en zone Natura 2000, le FEDER intervient hors zones Natura 2000

Ligne de partage avec le FEAMPA

Le FEAMPA national contribue au financement des opérations de protection et de restauration des écosystèmes marins et littoraux, y compris par limitation des impacts des activités.

Vos contacts: ue.environnement@nouvelle-aquitaine.fr



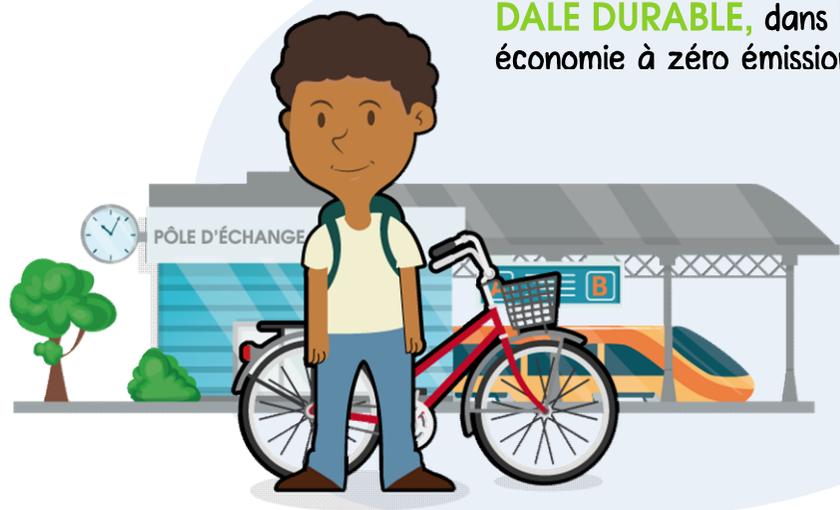


AXE 3
34,26 M€
de FEDER

MOBILITÉ URBAINE DURABLE

Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable pour les territoires urbains.

2.8 FAVORISER UNE MOBILITÉ URBAINE MULTIMODALE DURABLE, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone.



PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027
**FEDER/
FSE+**

875
MILLIONS
D'EUROS*



- **1/ Aménagements de pôles d'échanges multimodaux**

=> **Critères de sélection** : Les opérations sélectionnées devront intégrer à minima les deux premiers critères :

- Amélioration de l'intermodalité en transports en commun (à minima 2 modes de transports)
- Services rendus aux usagers (stationnement, équipements, services, cheminements,...)
- Lutte contre le réchauffement climatique (végétalisation, éclairage à basse consommation, énergies renouvelables, construction à énergies positives, ...)
- Matériaux et équipements innovants (revêtements, bornes de recharge électrique, utilisation de matériaux biosourcés, ...)

- **2/ Les infrastructures de recharge et d'avitaillement** (électricité verte, hydrogène vert, ...)

=> **Critères de sélection** :

- Seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 €





OS2/Osp 2.8 : Mobilité urbaine durable

- 3/ infrastructures cyclables, et stationnement vélos

=> Critères de sélection :

Les opérations sélectionnées devront intégrer à minima les 3 premiers critères :

- Des infrastructures cyclables situées uniquement en site propre (dédiés aux vélos), voies vertes (modes doux) ou véloroutes,
- Une liaison intégrant des sites prioritaires tels que des établissements scolaires, des gares, un point d'arrêt intégrant au moins deux lignes de transports publics (selon article D1112-8 du Code des transports), des zones d'activités, des sites touristiques,...
- La prise en compte de la qualité environnementale de l'infra et des abords (ex : revêtement, végétalisation, préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, ...)
- Les projets situés dans les territoires à faible taux de cyclabilité seront privilégiés sur la base de la carte élaborée par l'association Vélo & Territoires.
- Seuil minimum d'intervention FEDER de 100 000 € (taux FEDER max de 30%)

Important:

Les territoires cibles sont les périmètres géographiques des communautés d'agglomération et leurs syndicats mixtes des mobilités, des communautés urbaines et de la métropole de la Nouvelle-Aquitaine en tant qu'Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) « urbaines ».

Contact : ue.mobilités@nouvelle-aquitaine.fr



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



L'EUROPE EN RÉGION

AXE 4 FSE+

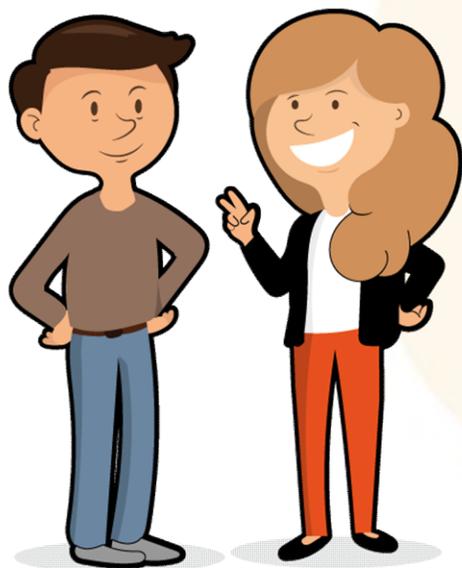
134,74 M€

de FSE+



FORMATION et CRÉATION D'EMPLOI

Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires.



4.1 AMÉLIORER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES GROUPES DÉFAVORISÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DES PERSONNES INACTIVES, LA PROMOTION DE L'EMPLOI INDÉPENDANT ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.



4.5 AMÉLIORER LA QUALITÉ, L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES D'ÉDUCATION ET DE FORMATION pour favoriser l'acquisition de compétences et l'accès à l'emploi.



4.7 PROMOUVOIR LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE pour mieux anticiper les changements et les besoins du marché du travail.



PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027

**FEDER/
FSE+**

875
MILLIONS
D'EUROS*



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

➤ L'accompagnement à la création/reprise d'activités

1. La promotion de l'entrepreneuriat

- Développement d'outils et d'actions d'information et d'orientation des publics sur les dispositifs existants en matière de création d'activités et reprise (exemples : manifestations, point d'accueil, éveil à l'entrepreneuriat...).
- Actions collectives favorisant les échanges entre les futurs créateurs.
- Développement d'outils et d'actions auprès des publics cibles visant au repérage des publics, à encourager et promouvoir l'esprit d'entreprendre, l'emploi indépendant (exemples : actions de sensibilisation, communication, utilisation du numérique...).

2. La coordination et l'efficacité des dispositifs sur le territoire

- Dispositifs favorisant l'identification des ressources disponibles en matière de création d'activités et de reprise sur le territoire.
- Actions de sensibilisation et de professionnalisation auprès des conseillers en charge de l'accompagnement des publics sur les dispositifs existants et leurs spécificités (ex : action de formation, création d'outils communs).
- Actions d'ingénierie visant à améliorer l'efficacité des dispositifs en matière de création d'activité et de reprise d'activités par la mise en place notamment d'observatoires, d'études, d'interfaces, d'animation et de coordination entre acteurs.....

✓ **Critères de sélection** : *Seuil minimum d'intervention du FSE+ fixé à 50 000 €.*



OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

3. L'accompagnement à l'entrepreneuriat

- Actions d'évaluation préalable des publics porteurs d'un projet permettant soit de valider l'entrée dans le parcours d'accompagnement à la création d'activité soit de proposer une ou plusieurs pistes de réorientation.
 - Actions d'information/sensibilisation et de positionnement auprès des potentiels créateurs afin d'identifier leurs besoins et les compétences nécessaires pour leur future création d'activité.
 - Parcours d'accompagnement à la création d'activités : soutien individuel ou action collective auprès des créateurs durant les phases d'émergence, de maturation et de démarrage de leur projet (exemples : définition d'un plan d'action, réalisation d'un diagnostic, d'une étude économique ou de faisabilité, élaboration d'un plan de financement, choix d'un cadre juridique, structuration financière....).
- ✓ **Critères de sélection :**
- *Seuil minimum d'intervention du FSE+ fixé à 50 000 €.*
 - *A compter du 1 er janvier 2023, les dossiers seront déposés uniquement dans le cadre d'Appels à projets où de nouveaux critères seront présentés.*



OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

3. L'accompagnement à l'entrepreneuriat (suite)

- Actions de formation visant l'augmentation du niveau de compétences des acteurs (exemples : financement d'actions de formation en comptabilité, analyse financière, marketing, technique de vente, communication, recrutement, droit du travail, gestion des relations humaines,.....).
 - Parcours d'accompagnement à la réorientation professionnelle en cas d'abandon du projet de création d'activités favorisant l'insertion professionnelle des publics.
- ✓ **Critères de sélection :** *Seuil minimum d'intervention du FSE+ fixé à 50 000 €.*



OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

- Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale

1. Soutien au réseau d'accompagnement de l'ESS

- Programmes des structures d'appui et d'accompagnement à la création d'activité dans l'ESS proposant notamment une information, un hébergement juridique et/ou un parcours (accompagnement collectif ou individuel, entretien, formation).

✓ Critères de sélection :

- *Seules les structures CAE et les incubateurs développant des actions en cohérence avec le dispositif régional pourront solliciter du FSE +.*
- *Pour les projets déposés par les CAE, ils devront respecter le seuil minimum d'intervention FSE+ fixé à 20 000 €.*



OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

- Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale

1. Soutien au réseau d'accompagnement de l'ESS (Suite)

- Actions visant la définition d'outils nouveaux ou structurants pour une meilleure connaissance de l'ESS à destination des partenaires et autres acteurs de l'ESS, pour favoriser l'émergence de nouveaux projets et des initiatives locales (ex: déploiement de l'observatoire de l'ESS, structuration d'un pôle ressources dédié à l'ESS...).
- ✓ **Critères de sélection :** *Le projet doit consister en une expérimentation (action nouvelle expérimentée par le porteur de projet) et répondre aux besoins identifiés en terme de développement par les acteurs de l'ESS.*
- Actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'ESS.
- ✓ **Critères de sélection :** *Les projets doivent permettre le développement d'actions nouvelles visant à professionnaliser la structure ou des actions visant un changement d'échelle géographique (déploiement sur une zone géographique différente).*



OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

➤ Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale

2. Soutien direct aux projets, créateurs d'emploi pérennes ou vecteurs de consolidation des emplois et des activités

- Dispositif de financement à l'amorçage de micro-projets de l'ESS (associatifs, coopératifs....) au profit de la création de l'emploi et des initiatives économiques dans les territoires.
- ✓ **Critères de sélection :** *Les projets doivent permettre :*
 - *Soit la création nette du 1er emploi salarié (contrat de travail de droit commun ou contrat aidé, temps partiel ou temps complet, CDD ou CDI sur la nouvelle activité).*
 - *Soit l'augmentation du temps de travail pour une/des personne(s) déjà en poste au sein de la structure auxquelles de nouvelles missions sont confiées pour se consacrer au nouveau projet (nouvelles missions).*
 - *Une aide FSE + par structure dans le cadre du dispositif d'appui aux micro-projets locaux innovants (AMPLI).*



OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

➤ Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale

2. Soutien direct aux projets, créateurs d'emploi pérennes ou vecteurs de consolidation des emplois et des activités (suite)

- Actions de soutien aux projets reconnus d'innovation sociale dans le cadre d'Appel à Projets ou d'Appels à Manifestation d'intérêts de la Région Nouvelle-Aquitaine.

✓ **Critères de sélection :** *Le FSE accompagne la phase d'expérimentation ou la phase de changement d'échelle (ex : projet local qui se développe sur du régional / projets + porteurs d'emploi (création et/ou consolidation (CDD vers CDI, augmentation temps de travail)).*

- Actions visant les processus de coopération, les pôles de compétences ou les projets de partenariats et de mutualisation de moyens entre acteurs de l'ESS sur les territoires pour répondre aux besoins locaux.

✓ **Critères de sélection :**

• *Le FSE+ intervient une fois l'étude de faisabilité faite, création d'une structure ad hoc, ayant pour objectif la création d'une offre économique pour répondre à des besoins locaux détectés.*

• *Expérimentation de 1 à 3 ans maximum, le FSE+ intervient une fois le 1er emploi créé.*



OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

✓ **Ligne de partage avec le FSE + du Programme national et le FEDER**

Accompagnement à la création d'activité/reprise d'activité

- Le FSE + soutiendra les actions visant l'accompagnement des publics à la création d'activité hors innovation sauf dans le secteur de l'ESS. Le FSE + interviendra uniquement sur toutes les phases en amont de la création.
- Le FEDER interviendra sur les actions d'accompagnement à la création d'entreprises innovantes (technopôle, pépinières, hors ESS) et sur les instruments financiers à destination des entreprises y compris en faveur de la création d'entreprises.

Entrepreneuriat étudiant

- Le FSE + soutiendra les actions de promotion de l'entrepreneuriat à destination de tout public dont les étudiants lorsque les actions portées ne sont pas dédiées uniquement à ce public.
- Le FEDER soutiendra toutes les actions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des structures permettant de développer l'entrepreneuriat étudiant dans les domaines prioritaires de la S3 régionale.

OS4/Osp 4.1: Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation pour tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie jeunesse, pour les chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail et pour les personnes inactives ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

Soutien et accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale

Ligne de partage FSE+/FEDER

- Le FSE + soutiendra les incubateurs uniquement de l'ESS.
- Le FEDER soutiendra dans le cadre de l'OS 5 les investissements permettant le développement de l'ESS.

FSE + du Programme national

L'intervention de l'Etat portera sur :

- L'accompagnement des structures de l'IAE (structures et salariés de l'IAE et coordination des acteurs de l'IAE).
- Les actions d'appui au réseau national en faveur de l'ESS et de la création d'entreprises menées par les têtes de réseaux nationales et inter-régionales.

Vos contacts:

FSE.CREATION-ACTIVITE@nouvelle-aquitaine.fr

FSE.ESS@nouvelle-aquitaine.fr



OS4/Osp 4.5: Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages.

1. Orientation et évolution professionnelle sur le territoire

- Développement d'actions et de dispositifs favorisant le soutien à la connaissance et à la promotion des métiers et la lisibilité de l'offre de formation.
- Développement sur le territoire d'espaces régionaux d'accueil des publics favorisant la lisibilité de l'offre de formation et l'information sur les métiers et l'accès à l'emploi : animation et coordination de ces espaces.
- Actions d'information collectives, de mobilisation et de conseil auprès des publics pour favoriser leur orientation et/ou réorientation.
- Dispositifs favorisant la connaissance et la découverte des métiers en entreprise et des emplois existants au regard des besoins du territoire à travers par exemple : des journées portes ouvertes, visites entreprises, intervention de chefs d'entreprise et/ou salariés.
- Soutien aux mises en situation en milieu professionnel favorisant une meilleure connaissance des métiers.
- Développement d'outils favorisant l'accès à l'orientation (outils numériques, portail d'information...).
- Dispositifs de repérage des publics sortis des systèmes scolaires et universitaires.
- Actions innovantes et expérimentales visant la sécurisation des parcours universitaires.
- Actions d'accompagnement favorisant une orientation choisie à travers la construction d'un parcours.



OS4/Osp 4.5: Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages.

2. La coordination/professionnalisation des acteurs

- Actions de professionnalisation à destination des acteurs de l'orientation, de la formation et de l'emploi afin de répondre au plus près aux besoins des publics (ex : développement des compétences en matière d'accueil, de diagnostic, d'écoute, d'accompagnement des publics,...).
- Actions de coordination et de structuration des missions entre les professionnels de l'orientation visant à développer des réseaux partenariaux (économiques, formation, éducation).
- Développement d'outils et d'actions favorisant une meilleure lisibilité des dispositifs de l'orientation pour les acteurs de l'orientation.
- Actions d'accompagnement auprès des entreprises favorisant la connaissance des publics et des outils/formations développés sur les territoires.
- Actions d'accompagnement et/ou de formation auprès des entreprises permettant à celles-ci de devenir « entreprise apprenante » dans des parcours de formation en alternance notamment.



OS4/Osp 4.5: Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages.

3. Le développement des initiatives et de l'expérimentation sur les territoires

- Soutien à des initiatives et des démarches territoriales favorisant le rapprochement entre la formation et les besoins économiques et/ou mettant en œuvre de nouvelles formes de collaboration entre les acteurs du territoire.
- Soutien aux actions permettant la prospective en termes d'évolution des métiers et des compétences (exemple : études,.....) en fonction des territoires.
- Actions d'évaluation des dispositifs menés en termes d'orientation.

✓ Critères de sélection :

Seuil d'intervention minimum FSE + de 50 000 € sauf pour les opérations de « Développement sur le territoire d'espaces régionaux d'accueil des publics favorisant la lisibilité de l'offre de formation et l'information sur les métiers et l'accès à l'emploi : animation et coordination de ces espaces ». Pour ces opérations, les dossiers seront déposés uniquement par Appels à projets qui préciseront les critères à appliquer.

OS4/Osp 4.5: Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place de systèmes de formation en alternance et d'apprentissages.

✓ **Ligne de partage avec le FSE + du Programme national**

L'intervention de l'Etat avec le FSE + portera sur :

- Les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales permettant d'accompagner les mutations économiques d'un territoire en établissant une cohérence entre le tissu économique territorial et les profils des publics accompagnés.
- Les actions de lutte contre le décrochage scolaire : prévention du décrochage pour éviter les ruptures, les dispositifs d'accueil des élèves allophones, l'accompagnement des élèves en situation de handicap considérés comme en risque de décrochage.
- Les actions de prévention du décrochage universitaires en milieu scolaire (en amont de l'engagement en milieu scolaire) en lien avec les dispositifs du rectorat.

✓ **Vos contacts :**

FSE.ORIENTATION@nouvelle-aquitaine.fr



OS4/Osp 4.7: Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle.

1. La préparation à l'accès à la formation et à l'emploi

- Actions de formation liées à l'acquisition des compétences clés, les savoirs de base pour lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.
- Action de formation pour la maîtrise de la langue (exemple : formation Français, Langues Étrangères).
- Actions facilitant l'entrée en formation ou qui visent l'obtention d'une pré-qualification ou l'acquisition de compétences (exemples : requalification ou perfectionnement, formations préparatoires à l'entrée en école, formations professionnalisantes de courtes durées).
- Dispositifs de formation qui visent la préparation à un cursus de formation et à un projet professionnel.
- Actions de remobilisation permettant le retour en formation ou en emploi à travers entre autres les Ecoles de la Deuxième Chance.

✓ Critères de sélection :

- *Seuil minimum d'invention du FSE+ de 50 000 € sauf pour les opérations en maîtrise d'ouvrage Région.*
- *Pour les opérations de remobilisation permettant « » les Ecoles de la Deuxième Chance, le projet présenté devra obligatoirement inclure une formation.*

OS4/Osp 4.7: Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle.

2. L'accès à l'emploi par le développement des compétences

- Actions de formation diplômantes et/ou qualifiantes permettant d'obtenir une qualification.
- ✓ **Critères de sélection :** *Seuil minimum d'invention du FSE+ de 50 000 € sauf pour les opérations en maîtrise d'ouvrage Région.*

3. Le soutien au réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale

- Actions permettant la structuration et la coordination d'un réseau de professionnels de la mobilité européenne et internationale en Nouvelle-Aquitaine s'inscrivant dans le cadre du COREMOB.
- Actions visant la professionnalisation des acteurs pour l'accompagnement à la mobilité (la phase mobilité n'est pas financée par le FSE + mais seulement l'accompagnement en amont et en aval de la mobilité).
- ✓ **Critères de sélection :** *Seuil minimum d'invention du FSE+ de 20 000 €.*



OS4/Osp 4.7: Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle.

4. L'accompagnement de la transformation de l'appareil de formation

- Développement d'outils et d'actions favorisant la mutualisation des moyens et la modernisation des pratiques des acteurs de la formation, l'amélioration de la qualité des parcours de formation et la création de nouvelles formations (ingénierie, accompagnement,...).
 - Dispositifs d'expérimentation et de diffusion de nouveaux procédés pédagogiques pouvant notamment contribuer au « verdissement » des formations.
 - Accompagner les mutations du travail dans les modes de création et de diffusion stimulés grâce aux outils numériques.
- ✓ **Critères de sélection :** *Seuil minimum d'invention du FSE+ de 50 000 € sauf pour les opérations en maîtrise d'ouvrage Région.*



OS4/Osp 4.7: Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous, en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle.

✓ **Ligne de partage avec le FSE + du Programme national et le FEDER**

L'intervention de l'Etat, à travers les organismes intermédiaires, dans le cadre d'un accompagnement global à l'insertion professionnelle portera sur :

- Les actions en amont du positionnement des formations, par exemple sur le repérage des publics en situation d'illettrisme afin de les accompagner vers des parcours de formation proposés par la Région.
- Les actions visant à lever les freins à l'accès à la formation.
- Les actions de remise à niveau pour les personnes ne disposant pas des pré-requis nécessaires au suivi d'une formation : atelier socio-linguistiques, accompagnement aux usages numériques pour l'accès aux droits et aux démarches d'insertion.

Cela concerne un public qui n'est pas stagiaire de la formation professionnelle.

Le FEDER soutiendra les investissements relatifs notamment au développement de plateaux techniques dédiés à la formation professionnelle afin d'adapter l'appareil de formation aux besoins des entreprises des filières prioritaires du territoire.

✓ **Vos contacts**

FSE.FORMATION@nouvelle-aquitaine.fr





L'EUROPE EN RÉGION



AXE 5

124,36 M€
de FEDER

DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses Territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux dans une démarche inter fonds (FEADER/LEADER et FEAMP)*.

PROGRAMME EUROPÉEN
2021/2027

FEDER/
FSE+

875
MILLIONS
D'EUROS*



ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL INTÉGRÉ ET INCLUSIF AINSI QUE LA CULTURE, LE PATRIMOINE NATUREL, LE TOURISME DURABLE ET LA SÉCURITÉ.

5.1 Dans les zones urbaines.

5.2 Dans les zones non urbaines.



SOUTIEN AUX DYNAMIQUES D'INNOVATION ET RECONVERSION TERRITORIALES DU MASSIF PYRÉNÉEN.



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



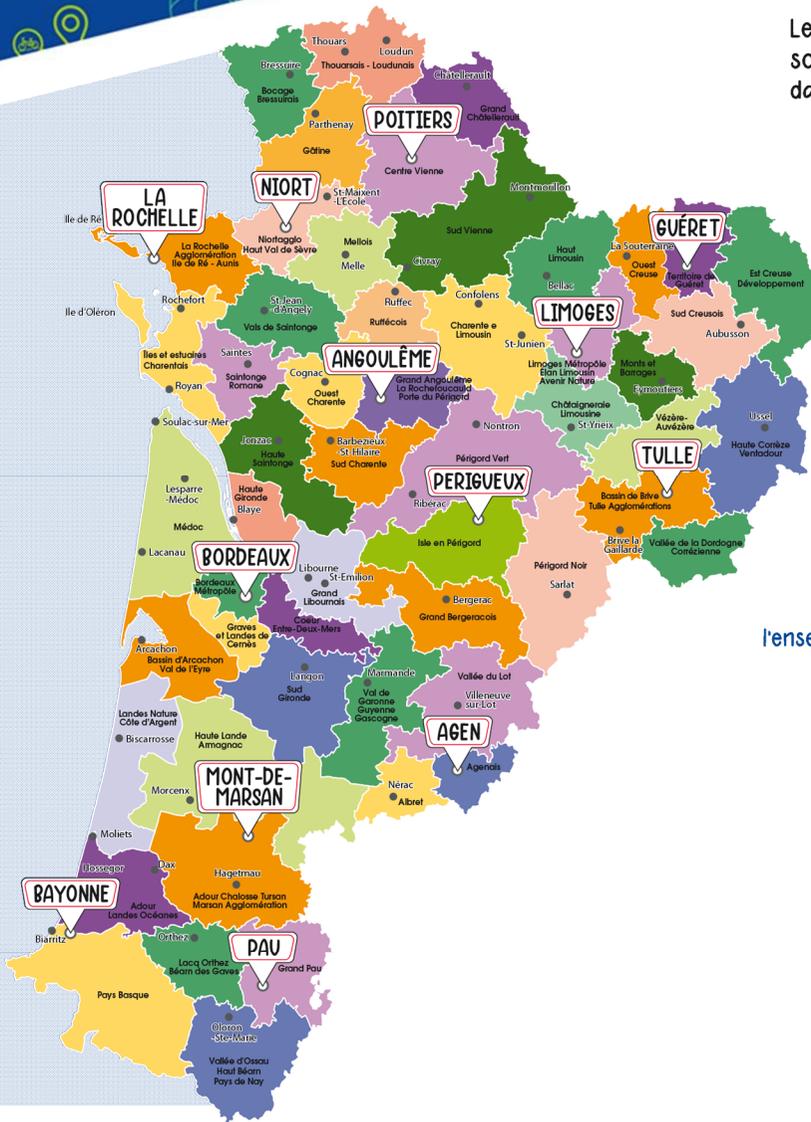
RÉGION Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION

54

Territoires

peuvent définir leur propre stratégie de développement local et choisir les projets qui y contribuent.



Les territoires néo-aquitains et leurs citoyens sont étroitement associés afin de soutenir des projets dans le cadre de cette priorité.

ET TOUT ÇA DANS QUEL BUT ?

FÉDÉRER les acteurs locaux pour définir les enjeux des territoires

ENCOURAGER le développement local économique et social

Cette carte vous permet de visualiser l'ensemble des territoires concernés pour la Nouvelle-Aquitaine.



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

II. Point d'information sur le Plan stratégique régional FEADER 23-27





Le PSR, la convergence des objectifs régionaux et européens



Quatre enjeux :

Renouvellement générationnel

- Accompagnement des projets d'installation
- Intégration de nouveaux profils sociologiques (diplôme, âge, ...)
- Eco-conditionnalité

Alimentation durable

- Offre alimentaire locale
- Répartition plus équitable de la valeur
- Alimentation saine

Transition écologique (Agriculture – Forêt – Montagne)

- sortie des pesticides
- adaptation au Changement Climatique
- atténuation du Changement Climatique/stockage du carbone)
- biodiversité

Développement territorial

- Appui aux territoires ruraux les plus fragiles

Approche interfonds, en lien avec le PO FEDER-FSE FEAMPA

europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Le périmètre de compétence de la Région et choix des mesures

Mesures non agricoles

LEADER
12,92 M€/an

Mesures forestières
5M€/an

Natura 2000
3,52 M€/an

Assistance technique
3,35 M€/an

Mesures agricoles

Installation
18,7 M€/an

Pack transition
2,76 M€/an

Investissements + ALTER'NA
19,73 M€/an

Pastoralisme
1,9 M€/an

Irrigation
4 M€/an

Agroalimentaire
7,04 M€/an

MAEC Forfaitaire
5,69 M€/an

**Budget NAq
FEADER :
84,61
M€/an**



Etapes de l'élaboration du PSR

A partir de janv 2023

Lancement des 1^{er} appels à projets puis consultations du Comité de suivi Régional sur les futurs critères de sélection

Déc 2019

Démarrage concertation

Juill 2022

Concertation sur les mesures

Déc 2021

Présentation des priorités d'intervention et répartition de la maquette

Déc 2022

Présentation V1 du PSR
En Assemblée plénière du Conseil Régional et en Comité de suivi Régional



III. Point d'information sur les mesures de la Région du programme national FEAMPA



➤ 28 juin 2022: approbation du Programme national FEAMPA par la Commission Européenne

➤ 27 septembre 2022 mise en place du Comité Partenarial Régional et diffusion des critères de sélection

➔ FEAMPA Nouvelle-Aquitaine = 33,66M€ pour mettre en œuvre 3 priorités :

1 Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques de la mer

2 Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture et de marchés compétitifs et durables

3 Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières

Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable



Une stratégie régionale en faveur des filières de la pêche et de l'aquaculture

- co-construite depuis fin 2019 avec les partenaires professionnels et institutionnels (plus d'une vingtaine d'ateliers de concertation)
- en ligne avec les orientations régionales (NeoTerra, Croissance Bleue) et européennes (Politique Commune des Pêches, Farm to Folk, Green Deal)
 - 4 grandes ambitions régionales (déclinées via les OS et dotées d'une enveloppe financière de crédits européens/nationaux/régionaux)





L'EUROPE EN RÉGION

Convergence des objectifs UE/Etat/Région 4 priorités régionales = 7 Objectifs Spécifiques UE/Fr

Pêche responsable

(environnement, attractivité et valeur ajoutée)

- OS 1.1.1 Investissements à bord et à terre (y compris ports)
- OS 1.1.2 Installation et augmentation jauge
- OS 1.2 Efficacité énergétique et réduction émission
- OS 1.6 Innovation réduction impact pêche et Gestion des déchets de la pêche et de la conchyliculture (plan régional 0 plastique)

Aquaculture exemplaire
(environnement, sanitaire et innovation)

- OS 2.1 Activités aquacoles

Economie
bleue durable

multifonds

- OS 3.1 DLAL

Valorisation et transformation des produits et co-produits
(qualité, environnement, bien-être animal et relocalisation de
l'alimentation)

OS 2.2 Marchés et transformation, qualité des produits, numérique créées



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Pêche responsable (environnement, attractivité et valeur ajoutée)

19,94 M€
FEAMPA+ CPN

- Soutien aux opérations visant à renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental, y.c. les investissements à bord n'entraînant pas une augmentation du tonnage brut du navire ainsi que les projets d'innovation (O.S 1.1) 13,14M€
- Soutien aux investissements à bord pour améliorer la sécurité, les conditions de travail ou l'efficacité énergétique entraînant une augmentation du tonnage brut du navire (O.S 1.1.2) 1,7M€
- Soutien à l'acquisition du premier navire par les jeunes pêcheurs (OS 1.1.2)
- Soutien à la remotorisation pour améliorer l'efficacité énergétique des navires de pêches (OS 1.2) 2M€
- Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques 3,08M€





EUROPE EN RÉGION

2,57M€
FEAMPA +
CPN

Une aquaculture exemplaire en matière d'environnement, de qualité sanitaire et d'innovation

Soutien aux projets structurants des entreprises aquicoles, à la mise en réseau des acteurs et à la réhabilitation des zones aquicoles (O.S 2.1)

17,14 M€
FEAMPA+ CPN

Valorisation et transformation des produits et coproduits de la pêche et de l'aquaculture

Soutien aux projets des entreprises de commercialisation et de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture(O.S 2.2)

Une économie bleue durable à l'échelle locale

Soutien aux projets de développement local par les acteurs locaux (O.S 3.1)

8 M€
FEAMPA+ CPN



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

A votre disposition :

→ sur le site: europe-en-nouvelle-aquitaine.eu Je dépose une demande

- les fiches détaillées par Objectif Spécifique
- la grille de sélection
- le guide du bénéficiaire

→ cet après-midi sur le « stand » FEAMPA

- les instructeurs
- des fiches simplifiées
 - Je suis jeune pêcheur et j'achète mon premier bateau
 - Je change de moteur
 - Je réalise des travaux sur mon navire (sécurité, conditions de travail, efficacité énergétique)
 - Je modernise mon entreprise aquacole/ je m'installe en aquaculture

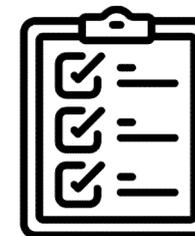
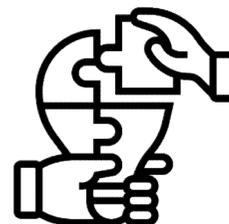


IV. Point d'information sur les programmes de la Coopération Territoriale Européenne



- ▶ Une démarche partenariale en coopération
- ▶ Un cofinancement FEDER entre 75 et 85% selon les programmes
- ▶ Un plan d'actions pluriannuel (3 ans)

La CTE c'est...





La Coopération territoriale européenne

Élément clé de la politique de cohésion territoriale, la CTE est fondée sur le **partenariat entre les autorités européennes, régionales et locales** ainsi qu'entre les **partenaires sociaux et les organisations de la société civile**, à tous les stades (conception, gestion, mise en œuvre, suivi et à l'évaluation)

Pour :

- **Faciliter la coopération** entre les acteurs publics et privés des territoires européens
- **Dépasser les frontières** pour trouver des solutions à des enjeux communs
- **Partager des expériences** et **apprendre** les uns des autres
- Mieux **répondre aux besoins partagés** des populations et des territoires
- **Renforcer la qualité de vie des citoyens** et le sentiment de **citoyenneté européenne**

La période 2021-2027 est la **6^{ème} génération** de programmation





Structures et acteurs d'un PO INTERREG

La gestion de ces fonds n'est pas centralisée au niveau européen : elle incombe aux **AUTORITÉS DE GESTION**. Celles-ci sont responsables de l'efficacité et de la régularité de la gestion et de la bonne exécution du programme.

SECRÉTARIAT CONJOINT

Travaille de concert avec l'Autorité de gestion et assure l'exécution opérationnelle du programme sur les plans administratif et financier

COMITÉ DE SUIVI

Instance décisionnelle du Programme, elle est chargée de superviser, d'administrer et d'assurer le fonctionnement du Programme

AUTORITÉS NATIONALES

Représentent les Etats qui participent au programme

COMITÉ DE PROGRAMMATION

Réuni à la demande du Comité de Suivi pour évaluer les résultats de l'instruction et décidera, parmi tous les projets présentés, ceux qu'il va approuver en prenant en compte les analyses réalisées lors de l'instruction par les entités compétentes

AUTORITÉ D'AUDIT

S'assure du bon fonctionnement du système de gestion et de contrôle du programme et de la réalisation des audits



3 volets en Nouvelle-Aquitaine

- » **TRANSFRONTALIER - Coopération de proximité** : financement de projets de part et d'autre d'une frontière commune, terrestre ou maritime, afin de relever des défis communs et/ou d'exploiter un potentiel de développement conjoint

- » **TRANSNATIONAL - Coopération de réseaux** : financement de projets dans des zones géographiques plus vastes afin de favoriser un développement territorial intégré

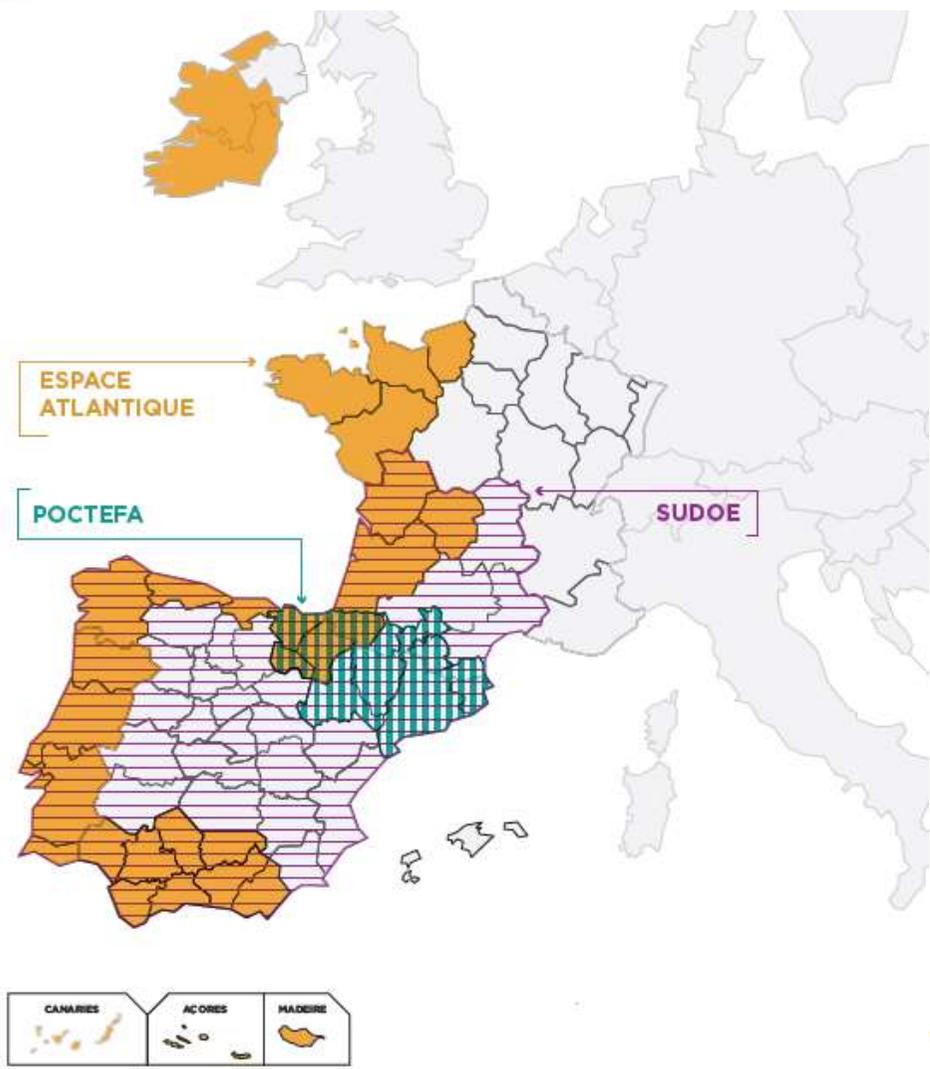
- » **INTERRÉGIONAL - Échange de bonnes pratiques et de savoir-faire** : financement de projets, entre toutes les régions de l'UE, de mise en réseau et de partage d'expériences





L'EUROPE EN RÉGION

INTERREG EUROPE



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Le rôle de la Région Nouvelle-Aquitaine dans les programmes CTE

1

Accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage du projet

2

Instruire les candidatures déposées lors des appels à projets

3

Participer à la sélection des projets lors des Comités afférents

4

Assurer un suivi des projets financés sur le territoire

5

Communiquer sur les réalisations et les résultats des opérations sur le territoire

6

Participer à la gestion des programmes



Le rôle d'Autorité Nationale de la Région Nouvelle-Aquitaine

Informer les bénéficiaires français du programme

Coordonner et exprimer la position française dans les instances transnationales

Animer le partenariat institutionnel français du programme

Mettre en place et **piloter** les contrôles avec l'Autorité de Gestion

Sécuriser les procédures de recouvrement des indus

Rembourser les montants FEDER indûment versés à l'Autorité de Gestion

Assurer une représentation au sein du Groupe des auditeurs et assister l'Autorité d'audit





Programme INTERREG Espace Atlantique 2021-2027

1^{er} AAP ouvert le 14 octobre 2022



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Pour la période 2021-2027, le programme compte sur un budget total de 151 millions d'euros, qui comprend une allocation de fonds de 113 millions d'euros du Fonds européen de développement régional (FEDER)

**Pour financer les projets le montant FEDER disponible s'élève à environ 105M€ avec un taux de cofinancement de 75%
Ce montant est reparti de la façon suivante:**



BUDGET - Répartition par Priorité/ Objectif spécifique



Priorités	Objectives spécifiques	Budget total par objectif	total par priorité M€
1 - Innovation Bleue et Compétitivité	RSO1.1	18	29
	RSO1.2	11	
2 - Environnement Bleu/vert	RSO2.1	16	55
	RSO2.4	12	
	RSO2.6	11	
	RSO2.7	16	
3 -Tourisme et Culture Bleu, social et durable	RSO4.6	17	17
4 - Une meilleure gouvernance de la coopération dans l'espace atlantique	ISO6.1	4	4
TOTAL			105



OS 1 – Innovation Bleue et Compétitivité

Objective Spécifique : PO1 · i)
Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe

Objective Spécifique : PO1 · ii)
Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics

OS 2: Environnement Bleu/vert

Objectif Spécifique : PO2 · i)
Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

Objectif Spécifique : PO2 · iv)
Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes

Objectif Spécifique : PO2 · vi)
Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources

Objectif Spécifique : PO2 · (vii)
Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution

OS 4: Tourisme et Culture Bleu, social et durable

Objective Spécifique : PO4 · (vi)
Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

OS 6: Une meilleure gouvernance de la coopération dans l'Espace Atlantique

ISO 6.1: Renforcer la capacité institutionnelle des autorités publiques, notamment celles mandatées pour administrer un territoire spécifique, et des acteurs (tous aspects compris)



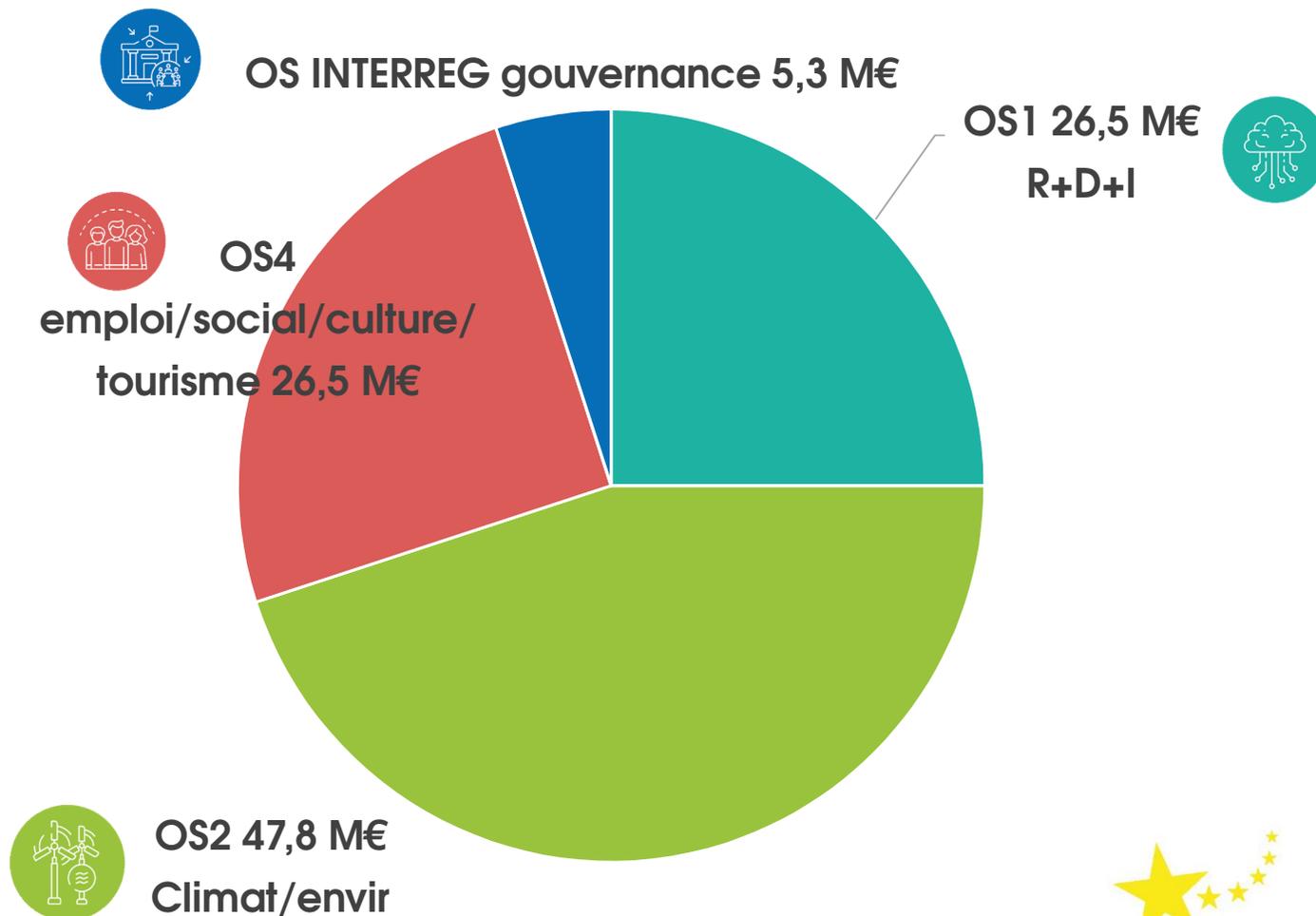
INTERREG SUDOE 2021-2027



1^{er} AAP automne 2022



Répartition budgétaire





**Interreg
Europe**



**Co-funded by
the European Union**

Interreg Europe



INTERREG Europe 2021-27

Couverture géographique

- Tous les pays de l'UE + la Norvège et la Suisse

Objectif

Améliorer la mise en œuvre des politiques publiques, en favorisant l'échange d'expériences et le développement des compétences grâce à l'identification et au transfert de bonnes pratiques

Conséquences

Cœur de cible : structures à l'origine de l'écriture et de la mise en œuvre des politiques publiques

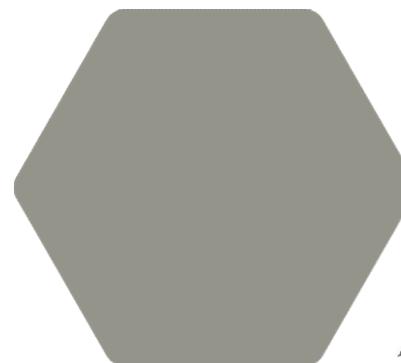


**Différent de la coopération transfrontalière
et transnationale**

Budget et thèmes

€
379m
PROGRAMME
BUDGET

6
thèmes



SMART



GREEN



CONNECTED



SOCIAL



CITIZENS



GOVERNANCE



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



CONTACT

Equipe CTE de la Région Nouvelle-Aquitaine

ue.cooperation@nouvelle-aquitaine.fr



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION



Solliciter des fonds européens

- ⇒ Chercher l'info et le contact
- ⇒ Avoir des réflexes « fonds européens »
- ⇒ Rigueur administrative
- ⇒ Souci du rendu compte



europe-en-nouvelle-aquitaine.eu

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire

Chercher l'info et le contact

- 📍 Site national : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>
- 📍 Site pour chaque Région : [Accueil | Europe \(europe-en-nouvelle-aquitaine.eu\)](#)
- 🔔 J'ai un projet : [J'ai un projet | Europe \(europe-en-nouvelle-aquitaine.eu\)](#)

Avoir des réflexes « fonds européens »

A disposition généralement :

Le guide du porteur de projet/ Notices d'information etc... :

Ex 14-20 : [Notice Dde aide europeenne \(europe-en-nouvelle-aquitaine.eu\)](#)

21-27 : en cours de finalisation, disponible sur le site à venir



Avoir des réflexes « fonds européens »

Les questions à se poser avant de déposer une demande d'aide européenne:

- ✓ Mon projet est-il conforme avec les priorités du programme, les attendus des axes / opérations ?
- ✓ Mon projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs du programme ?
- ✓ Ma structure a-t-elle la capacité de réaliser ce projet ?
- ✓ Mon projet est-il éligible par rapport aux publics cibles, aux types de bénéficiaires, aux critères de sélection ? Les dépenses qui le composent aussi ?
- ✓ Suis-je capable de m'engager sur un plan de financement ? Le financement européen a-t-il un effet levier ? Mon plan de financement est-il équilibré ?



Rigueur administrative et souci du rendu-compte

Une demande d'aide européenne : une procédure en plusieurs étapes, un suivi administratif et financier rigoureux et des contrôles

- ✓ Dépôt dématérialisé des demandes des aides avec preuves du respect de diverses obligations (commande publique, autorisations diverses, aides d'Etat...)
- ✓ Suivi administratif et financier rigoureux : les fonds européens viennent en remboursement et sur bases de fournitures de justificatifs des dépenses comme des cofinanceurs
- ✓ Suivi administratif et financier rigoureux : les pièces administratives et la réalisation du projet feront l'objet de plusieurs contrôles (vérification de service fait avant paiement, payeur régional, autorité d'audit nationale et/ou niveau européen)

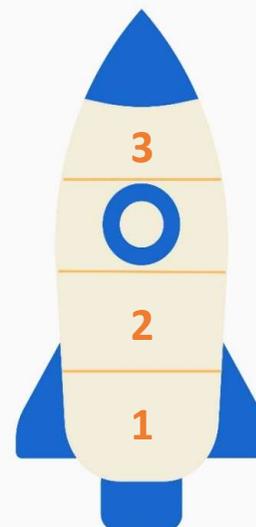
Rigueur administrative et souci du rendu-compte

Les projets accompagnés doivent respecter des obligations en matière de publicité européenne

- **La publicité européenne est une obligation réglementaire** : elle s'impose à tout bénéficiaire de financement européen.
- Le **non respect des obligations** de publicité européenne peut conduire à un **versement** de la subvention.
- Les **dépenses de communication** liées au projet sont **éligibles** (ex: conception et fabrication du panneau de chantier, de la plaque réglementaire,...).
- Il est préférable d'**évoquer ce sujet le plus en amont possible**



2 – 13 réunions d'information délocalisées d'octobre à janvier



3 – Les « jeudis » de l'Europe (webinaires thématiques)

1 – Un séminaire de lancement le 4 octobre 2022

Un lancement des programmes en 3 temps





Nouvelle-Aquitaine

L'EUROPE EN RÉGION

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre
territoire

CAP sur 2027!

